



**MINISTÈRE
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile




PISTE LONGUE
NOUVEL AÉROPORT DE MAYOTTE

NOUVEL AÉROPORT DE MAYOTTE DOTÉ D'UNE PISTE LONGUE

L'essentiel sur le projet
Mars 2026

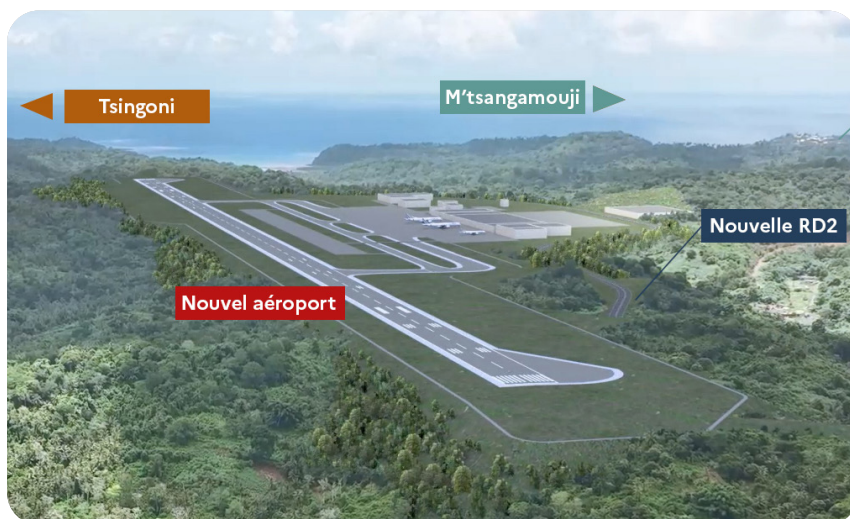
LES POINTS CLÉS

Le nouvel aéroport doté d'une piste longue accueillera l'ensemble du trafic commercial de passagers et de fret en substitution de l'aéroport de Pamandzi, ainsi que des activités d'aviation militaire et d'aviation générale (aviation d'affaires, sportive ou de loisirs, etc.).

Il se situera au Nord-Ouest de Grande-Terre et se développera sur le territoire des communes de Bandraboua et M'Tsangamouji.

Il comprend :

- la création **d'un nouvel aéroport complet doté d'une piste longue de 2 730 mètres** ;
- le **réaménagement de la route départementale RD2**, qui desservira l'aéroport ;
- des **aménagements indispensables pour le chantier** : voie de liaison pour le transport des matériaux depuis la zone d'extraction de Mlima Mahojani (en partie sur la commune d'Acoua) jusqu'au site de la plateforme aéroportuaire et retenue collinaire pour l'alimentation du chantier en eau.



LE PROJET EN CHIFFRES

- Longueur de piste : **2 730 mètres**
- Altitude au-dessus du niveau de la mer : **environ 100 mètres**
- Coût du projet : **1,2 milliard d'euros**
- Durée des travaux : **9 ans**
- Besoins en matériaux extraits du site de Mlima Mahojani : **3 à 4 millions de mètres cubes**

DE QUOI SERA COMPOSÉ LE NOUVEL AÉROPORT ?

Dans son principe, un aéroport se compose de cinq parties essentielles :

- **une aire de mouvement**, c'est-à-dire l'ensemble des parties aménagées destinées aux opérations d'atterrissage, de décollage et de déplacement au sol des avions : piste, taxiways (voies de circulation des avions), postes de stationnement des avions.

La piste longue de 2 730 mètres est dimensionnée pour accueillir tous les avions gros porteurs de la flotte retenue (voir ci-contre).

La longue distance de décollage permettra d'exploiter ces aéronaves à pleine charge de passagers, de fret et de carburant. De ce fait, les vols seront directs vers la métropole : ils ne nécessiteront plus d'escale à La Réunion ou au Kenya.

La piste longue rendra également possible l'ouverture de nouvelles liaisons aériennes et le développement du fret voyageant dans la soute des vols passagers. Elle pourrait aussi accueillir des avions cargo (dédiés au transport de marchandises) réalisant du cabotage dans l'Océan Indien ;

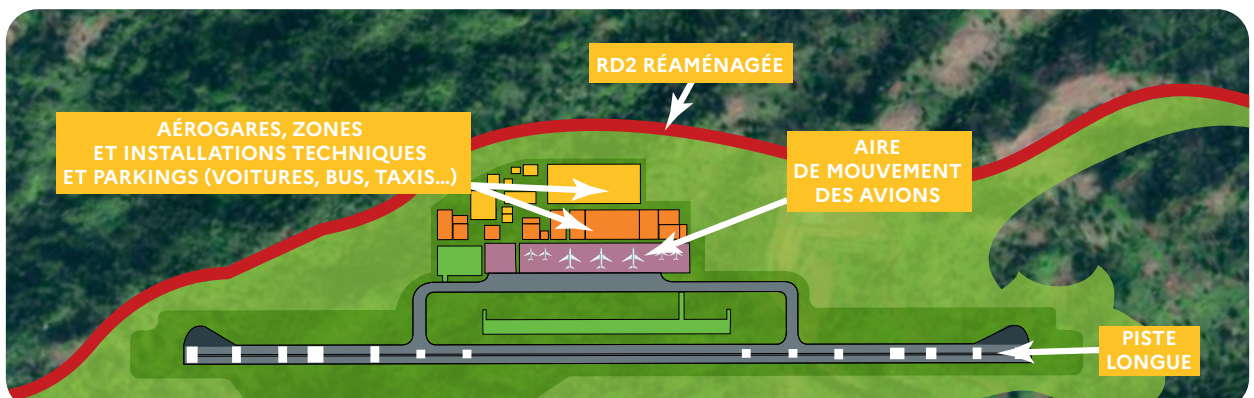
Nombre de sièges passagers aéronaves retenus	
	NOMBRE DE SIÈGES PASSAGERS
AIRBUS 330-900 (NEO)	352
AIRBUS 350-900	411
AIRBUS 350-1000	480
BOEING 777-300ER	442 (Air Austral)
BOEING 787-8	262
BOEING 787-9	276 (Air France)
BOEING 787-9	294 (KLM)

- **des zones et installations techniques.** Elles accueillent l'ensemble des services nécessaires au fonctionnement de la plateforme aéroportuaire, de toutes les activités d'aviation (commerciale, générale et militaire), et des activités économiques liées telle que la maintenance des avions par exemple : tour de contrôle, locaux de l'État (DGAC, gendarmerie des transports aériens, Météo-France...), service de sauvetage et de lutte contre les incendies des aéronaves, aviation générale (aviation d'affaires, aviation légère, aérodrome...), aviation militaire, évacuations sanitaires (hélicoptères), installations de maintenance, équipements nécessaires à l'alimentation en énergie et carburant, etc. ;

- **des installations pour accueillir les passagers, employés et visiteurs et pour le fret.** Ces installations servent à assurer dans de bonnes conditions le lien entre le mode de transport aérien (les avions) et les modes de transport terrestre (voitures, taxis, transports en commun, véhicules de transport de marchandises...) pour les passagers et les marchandises. Elles comprennent: aérogare passagers, aérogare fret, parcs de stationnement, stations de taxis, arrêts de bus ;

- **des zones d'activités extra-aéronautiques.** Des surfaces seront disponibles autour du site de la plateforme aéroportuaire pour de futures activités extra-aéronautiques, c'est-à-dire les activités tertiaires, commerciales, industrielles et hôtelières qui peuvent se développer autour d'un aéroport, et les logements pour le personnel de l'aéroport.

- **des voies routières d'accès** (pour le nouvel aéroport à partir de la RD2 réaménagée) et des voies de desserte interne à la plateforme aéroportuaire.



LES ATOUTS DU PROJET

Grâce à la piste longue, des vols directs vers la métropole par tout temps, la possibilité d'ouvrir de nouvelles liaisons internationales et de développer du fret

Un aéroport adapté à la croissance du trafic aérien, dimensionné pour accueillir 1,2 million de passagers par an (prévision en 2070) et davantage si besoin

Un aéroport moderne, aux derniers standards internationaux et conçu comme une porte d'entrée valorisante pour le territoire

Des synergies possibles avec le port de Longoni et d'importantes surfaces disponibles (plusieurs dizaines d'hectares) pour du développement économique autour de l'aéroport



Restez informés et faites part de votre avis !



www.pistelongue-mayotte.fr



Piste longue de l'aéroport de Mayotte



La piste longue de l'aéroport de Mayotte